

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
18 NOVEMBRE 2024, À 19 H**

**PROJET DE RÈGLEMENT 5009-009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX
DÉROGATIONS MINEURES À L'ÉGARD DES DISPOSITIONS POUVANT FAIRE
L'OBJET D'UNE DEMANDE ET CONCERNANT LES CONDITIONS PRÉALABLES
À L'APPROBATION D'UNE DEMANDE**

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du projet de règlement indiqué ci-dessus lors de sa séance du 21 octobre 2024, le conseil municipal de la Ville de Candiac tiendra une assemblée publique de consultation le **18 novembre 2024, à 19 h**, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Candiac, situé au 100, boulevard Montcalm Nord.

L'objet du règlement est le suivant:

- Permettre qu'une disposition du Règlement de zonage relative au nombre de cases de stationnement puisse faire l'objet d'une dérogation mineure.
- Ajouter deux conditions pour l'approbation d'une dérogation mineure relatives aux:
 - Zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières;
 - Risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou d'atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général.

Au cours de cette assemblée, le maire Normand Dyotte ou toute autre personne désignée par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Tout le territoire de la Ville est concerné par ce règlement.

Le projet de règlement 5009-009 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Tous les documents relatifs à ce règlement peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à candiac.ca, section «Ville et collectivité/Organisation municipale/Séances du conseil et avis publics/Avis publics» ou aux bureaux de l'hôtel de ville situés au 100, boulevard Montcalm Nord. Nous vous invitons aussi à consulter la plateforme « Règlements par adresse », sur le site Internet de la Ville, afin d'identifier précisément la zone dans laquelle se retrouve un immeuble.

Candiac, le 30 octobre 2024



Linda Chau, avocate
Greffière adjointe et directrice adjointe
Services juridiques

RÈGLEMENT 5009-009

MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES À L'ÉGARD DES DISPOSITIONS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE ET CONCERNANT LES CONDITIONS PRÉALABLES À L'APPROBATION D'UNE DEMANDE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'intégrer au présent règlement les modifications apportées par le projet de loi n° 67 en matière de dérogations mineures.

À LA SÉANCE DU **18 NOVEMBRE 2024**, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CANDIAC DÉCRÈTE :

ARTICLE 1.

Le présent règlement modifie le *Règlement 5009 relatif aux dérogations mineures*.

ARTICLE 2.

L'article 15 est modifié par la suppression, à la fin, de :

« - le nombre de cases de stationnement. »

ARTICLE 3.

L'article 25 est modifié :

1° par le remplacement du paragraphe 7° par le suivant :

« 7° dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général, la dérogation mineure ne porte pas sur les dispositions réglementaires adoptées en vertu des paragraphes 16° ou 16.1° du deuxième alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4° ou 4.1° du deuxième alinéa de l'article 115 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. »

2° par l'ajout du paragraphe 9° suivant:

« 9° la dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général. »

ARTICLE 4.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

NORMAND DYOTTE
Maire

ME PASCALE SYNNOTT
Greffière et directrice

avis de motion, dépôt et adop. prj

CERTIFICAT D'APPROBATION DU RÈGLEMENT 5009-009

AVIS DE MOTION	21 octobre 2024
DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET	21 octobre 2024
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION	
ADOPTION DU RÈGLEMENT	
APPROBATION DE LA MRC DE ROUSILLON	
ENTRÉE EN VIGUEUR	
DATE DE PUBLICATION	

NORMAND DYOTTE
Maire

ME PASCALE SYNNOTT
Greffière et directrice

avis de motion, dépôt et adop. prj